

*des Princes, &c. Juillet 1754.* 33

Evêque d'*Albenga*, Suffragant de l'Archevêché de *Genes*. Ce Prélat, à qui une pareille démarche a paru contraire à ses droits, & qui considère *San-Remo* comme étant de la dépendance de son Evêché, a eu recours aux Censures Ecclésiastiques, par la publication d'un Monitoire qu'il a fait afficher à la porte de l'Eglise Collégiale, portant injonction d'y rétablir les choses sur l'ancien pied, sous peine d'excommunication. Les Chanoines s'étant crus obligés de déférer à ce Monitoire, ont fait remettre le siège de l'Evêque dans le Presbitère. Le Commissaire de la République l'en a fait ôter pour la seconde fois, & a fait substituer le sien à la place de celui du Prélat. D'autres incidens sont venus à la suite de ceux-ci, comme a été entre-autres la déclaration de l'Interdit du Maître-Autel & des Eglises des Réguliers. Le Prévôt de la Collégiale n'ayant pas jugé convenable pour lui de s'y arrêter dans de telles circonstances, a pris le parti de se retirer. Un Curé de la même Eglise a été exilé de *San-Remo*, pour s'être montré zélé à faire exécuter les ordres de l'Evêque d'*Albenga*. Ce Prélat, sur l'avis qu'il a eu qu'on avoit attaché & déchiré son Monitoire, en a fait répandre des copies dans les principales Villes d'*Italie*, & il a envoyé un Mémoire au Pape, pour exposer à Sa Sainteté le sujet de ses griefs. Le Monitoire est conçu dans les termes suivans.

**C**ONSTANTIN SERRA, Evêque d'*Albenga* &c. Nous avons appris dans l'amertume de notre cœur, que depuis le tems que nous n'avons pas été à *San-Remo*, on y a enlevé du Presbitère de l'Eglise Collégiale, notre siège Episcopat